



## **APPEL A LA COMMUNICATION DE DONNEES**

### **Groupe indépendant du Secrétaire général des Nations Unies sur la responsabilité : RAPPORT 2018 SUR L'APPLICATION DU PRINCIPE DE RESPONSABILITE AU SECTEUR PRIVE POUR LA SANTE DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT**

***Date limite pour la soumission des contributions : 27 janvier 2018***

Le Groupe indépendant du Secrétaire général des Nations Unies sur la responsabilité (Independent Accountability Panel — IAP) pour l'Initiative Chaque femme, chaque enfant, chaque adolescent, vous invite à lui faire part de vos observations et à lui transmettre vos contributions dans la perspective de l'établissement du rapport 2018 sur l'application du principe de responsabilité au secteur privé pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. De plus amples informations et orientations sont fournies ci-après. Les contributions doivent être envoyées à l'adresse [info@iapewec.org](mailto:info@iapewec.org).

**À propos de l'IAP** : Le Groupe indépendant du Secrétaire général des Nations Unies sur la responsabilité est mandaté par le Secrétaire général des Nations Unies pour fournir une analyse indépendante et un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la **Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent 2016 2030** (ci-après la « Stratégie mondiale ») dans le contexte des objectifs de développement durable (ODD). L'IAP est la seule voix entièrement indépendante au sein de la structure de la Stratégie mondiale, chargée de publier des rapports et des recommandations en utilisant le prisme particulier du renforcement des responsabilités.

**À propos de l'appel à la communication de données** : Dans la perspective de la rédaction de ses rapports annuels, l'IAP lance un appel pour que des données lui soient communiquées, l'objectif étant de tirer parti des connaissances des parties prenantes travaillant pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, et d'obtenir leur contribution, conformément à ses principes de participation inclusive et de transparence. L'IAP recherche à la fois les modèles prometteurs et les graves lacunes dans l'obligation de rendre compte qu'il convient de corriger moyennant une attention accrue et des investissements de la part des diverses parties prenantes — gouvernements, parlements, institutions nationales chargées des droits humains, système des Nations Unies, donateurs, secteur privé, société civile, experts et milieux universitaires. Il s'attache à résoudre les inégalités moyennant une approche reposant sur les droits humains et soucieuse d'égalité entre les sexes. Il accueillera aussi favorablement les recommandations sur la manière dont les responsabilités peuvent être améliorées — par qui, pour qui et de quelle manière — pour que les engagements pris à l'égard des femmes, des enfants et des adolescents se traduisent par des actes.

**Portée du rapport 2018** : L'IAP reconnaît que les acteurs du secteur privé concernés et/ou ayant un impact sur la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent sont nombreux, complexes et variés. Aux fins du présent rapport, il a réduit l'éventail de ces acteurs pour se concentrer sur le secteur de la santé et les entités du secteur privé à but lucratif, comme il est indiqué ci-après (en conséquence,

le rapport ne portera pas sur les prestataires de services ou les fondations à but non lucratif). Bien que la liste ci-après ne soit pas exhaustive, l'IAP souhaite traiter en particulier les points suivants :

- les rôles du secteur privé et l'impact de sa participation à la prestation de services de santé au niveau national, l'accent étant mis sur l'échelon local et communautaire ;
- les prestataires de services de santé individuels, de taille petite ou moyenne, jusqu'aux grands réseaux hospitaliers ;
- les acteurs du secteur privé ayant un large impact sur les populations et la santé publique, du point de vue de la qualité, de l'équité et de la couverture, en particulier les communautés marginalisées ;
- les secteurs ayant un impact direct et significatif sur la santé ainsi que sur les déterminants sociaux sous-jacents (tels que le tabagisme, la consommation d'alcool). L'accent est mis en particulier sur la nutrition (obésité, boissons sucrées, « fast food », substituts du lait maternel, médias et marketing, par exemple) ;
- les produits pharmaceutiques et les fabricants (de fournitures médicales, par exemple), y compris les médicaments essentiels ;
- les principaux financiers des systèmes de santé (tels que les banques, les fonds d'investissement et autres investisseurs importants) ;
- la participation du secteur privé et la mobilisation des partenariats public-privé par les banques de développement, les organisations de développement multinationales et les organismes d'aide au développement ;
- les acteurs du secteur privé engagés dans les situations de crise humanitaire, en particulier dans les situations de conflit ou postérieures à un conflit (les crises environnementales et les catastrophes naturelles ne seront pas traitées par le rapport).

**Questions d'orientation et pistes d'investigation pour établir les communications :** L'IAP recherche des données dans les principaux domaines présentés ci-après :

**1) Rôles et responsabilités du secteur privé dans le renforcement des systèmes de santé, la couverture sanitaire universelle (CSU) et la privatisation des soins, l'accent étant mis sur la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent.** Études de cas récentes, examens de la littérature, travaux de recherche multipays, pratiques émergentes, évaluations et recommandations dans des domaines clés tels que :

- les mesures incitatives (et les mesures dissuasives) pour les investissements et la participation du secteur privé dans le domaine de la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, et en particulier, l'engagement et l'investissement du secteur privé dans le renforcement des responsabilités. Sous ce point est également incluse l'analyse des enseignements positifs et négatifs tirés des efforts visant à renforcer la responsabilité du secteur privé, dans le domaine de la santé ou d'autres secteurs apparentés ;
- la normalisation et la réglementation des soins pour que les prestataires de services des secteurs public et privé soient tenus de se conformer aux mêmes normes de qualité, d'équité et de couverture dans le cadre d'un système de santé intégré ;
- les rôles et les contributions du secteur privé dans la formation des prestataires de soins, la technologie, l'infrastructure et les autres soutiens au système de soins, y compris la notification, le suivi et la surveillance ;

- l'impact de la privatisation des services de santé sur la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent ; les résultats et les conséquences pour l'obtention de la couverture sanitaire universelle (CSU) ; et les pratiques émergentes ainsi que les domaines où l'amélioration est nécessaire pour un renforcement des responsabilités du secteur privé au titre du Programme 2030 ;
- les données et les analyses relatives à la combinaison secteur public-secteur privé dans la prestation des services nationaux, établissant un lien entre les degrés et les formes de responsabilité du secteur privé par rapport aux résultats en matière de santé pour la femme, l'enfant et l'adolescent, présentent un intérêt particulier.

## **2) Processus et mécanismes efficaces d'application du principe de responsabilité au secteur privé**

– aux niveaux infranational, national, régional et mondial :

- les études de cas prometteuses sur diverses formes d'application du principe de responsabilité au secteur privé (politiques et réglementation juridique, mesures judiciaires et surveillance ; accréditation professionnelle ; autoréglementation et mécanismes internes ; processus de responsabilisation participative, inclusive, indépendante et sociale, faisant intervenir divers éléments de la société civile, les communautés marginalisées, les femmes et les jeunes ;
- l'intégration des partenariats du secteur privé et des partenariats secteur public-secteur privé dans les mécanismes existants de suivi, d'examen et d'évaluation, sous l'égide du gouvernement, des politiques de santé nationale, y compris des stratégies nationales pour atteindre les ODD ;
- les normes et les cadres existants ou émergents pour suivre l'application du principe de responsabilité au secteur privé pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, y compris l'évaluation de son application dans la pratique, les exemples prometteurs et les principales lacunes. Sous ce point est incluse l'analyse de la disponibilité des données, des indicateurs et des indices propres au suivi du rôle du secteur privé, y compris les évolutions prometteuses et les domaines à améliorer ;
- les systèmes de suivi des conventions internationales et régionales sur les droits humains, y compris les cas de recours et réparations pour violation des droits humains et le rôle de la société civile ou des mouvements sociaux pour contribuer à obtenir ces mesures et leur application ultérieure ;
- les lacunes et les problèmes graves en matière de responsabilité lorsqu'ils relèvent spécifiquement de l'action des acteurs du secteur privé dans le domaine de la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, et les solutions et recommandations proposées.

## **3) Flux des ressources du secteur privé pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent :**

- les données qualitatives et quantitatives et l'analyse des travaux de recherche sur les flux de ressources financières du secteur privé destinés au secteur de la santé, et en particulier à la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent – tout en tenant compte de la variété des contributions du secteur privé non financières/non monétisées (contributions techniques, dans la recherche et l'innovation, entre autres). Sont également inclus sous ce point, au niveau national mais aussi dans le cadre de l'aide étrangère au développement, les

partenariats avec les donateurs bilatéraux, les banques mondiales, les fonds mondiaux et les mécanismes de financement public-privé ;

- l'état d'avancement et les incidences de l'application des principes de responsabilité et de transparence au secteur privé pour ce qui est de la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent au titre des objectifs de développement durable.

#### **Comment soumettre vos contributions:**

Les communications de longueur limitée (de 2 à 5 pages environ) devront résumer et préciser les principaux points forts et conclusions, la documentation et les données complémentaires étant mis à disposition. Les communications pourront être présentées en anglais, en espagnol ou en français. Il conviendra de mettre l'accent sur les pratiques évaluées et les évaluations menées de manière objective, sur les constatations les plus récentes (à partir de 2015-2016, par exemple) et sur les niveaux local, infranational ou national de mise en œuvre. Les communications doivent indiquer clairement les informations essentielles, telles que la nature des données probantes soumises (autonotification, évaluation externe, recherche, données, expérience isolée, autres) ; la chronologie/l'année des constatations soumises ; l'analyse, les résultats et les enseignements obtenus, et la portée et l'envergure de l'intervention (le cas échéant). Toutes les communications doivent être axées sur les questions de responsabilité plutôt que sur la description des programmes et de leurs résultats. Les recommandations visant à améliorer l'application du principe de responsabilité seront aussi appréciées.

Le Groupe indépendant sur la responsabilité (IAP) est, par avance, très reconnaissant des contributions qui pourront lui être soumises afin de garantir que des expériences pratiques et stimulantes et des points de vue divers soient pris en compte dans son rapport.